

Télétravail : oui, mais pour combien d'emplois et pour quels secteurs ?

À l'image des autres pays européens, la France se prépare à la fin du confinement. Édouard Philippe, responsable de la stratégie de déconfinement, a récemment indiqué que les personnes pouvant télétravailler devraient continuer à le faire après le 11 mai. Combien d'emplois peuvent être réalisés en télétravail ? Quels secteurs d'activités sont plus télétravaillables que d'autres ?

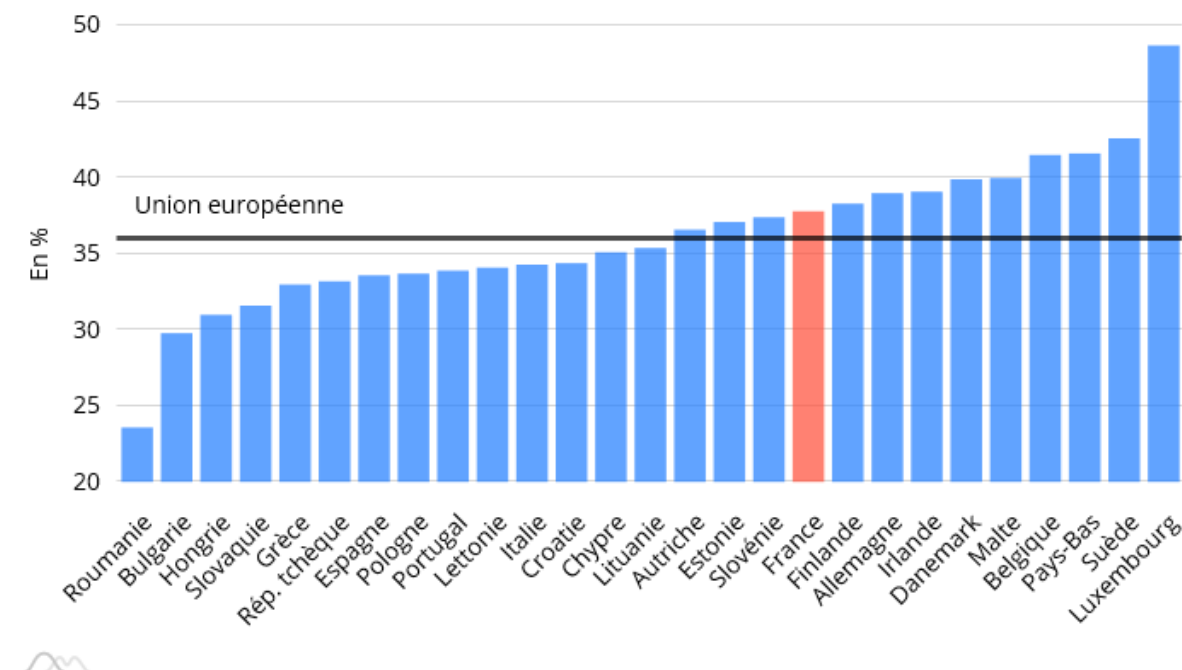
Le pic de nouvelles contaminations au COVID-19 semble passé (voir [Évolution du covid-19 en Europe](#)), et les différents gouvernements européens mettent progressivement en place des stratégies de déconfinement. L'un des enjeux de ces stratégies est de déconfiner progressivement la population pour éviter une seconde vague de contamination et un nouvel engorgement des hôpitaux (voir [Une baisse des capacités d'accueil des hôpitaux depuis 10 ans](#)). Pour cela, les gouvernements demandent aux personnes pouvant télétravailler de continuer à le faire après le déconfinement.

En étudiant les tâches associées aux emplois, il est possible d'estimer si un emploi peut être exercé en télétravail (voir encadré : Focus sur les données). **A l'échelle de l'Union européenne, légèrement plus d'un emploi sur trois peut être fait en télétravail** (Graphique 1). Cela cache des différences marquées entre les États membres en raison de tissus productifs et de spécialisations de l'économie différentes. Certains pays se caractérisent par une propension importante d'emplois dans des secteurs où le télétravail est plus facilement applicable, tels que la finance, les activités spécialisées ou les services administratifs. C'est le cas au Luxembourg (48,9 %), en Suède (42,6 %) et aux Pays-Bas (41,6 %). Au contraire, les pays où les emplois télétravaillables sont les moins développés se situent majoritairement à l'Est (Roumanie, Bulgarie, Hongrie et Slovaquie) où les économies reposent plus fortement sur des secteurs qui nécessitent la présence des travailleur-euses sur le lieu de travail, comme l'industrie ou l'agriculture.

La France se situe légèrement au-dessus de l'Union européenne : 37,8 % des emplois peuvent être exercés en télétravail.

Graphique 1 : Près d'un emploi sur trois peut être réalisé en télétravail dans l'Union européenne

Part des emplois télétravaillables, 2019



Note : La droite noire représente la situation pour l'Union européenne à 27 pays.

Lecture : En 2019 en France, 37,8 % des emplois pouvaient être réalisés en télétravail.

Source : European DataLab, d'après Dingel et Neiman (2020), et Eurostat [lfsa_eisn2], consulté le 24/04/2020.

Certains secteurs d'activités nécessitent que les travailleur-euses soient présent-es sur place afin d'assurer la production de biens et services. À l'inverse, il existe des secteurs pour lesquels la présence physique sur le lieu de travail est moins importante.

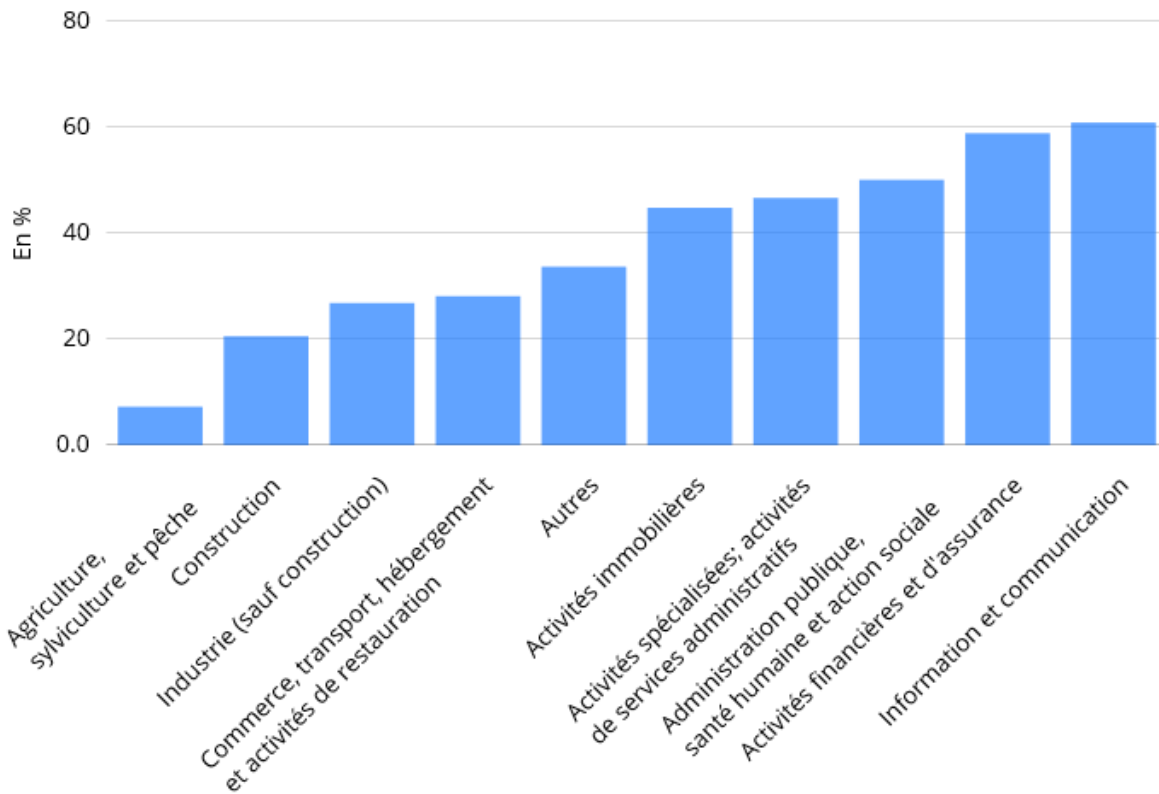
Le Graphique 2 représente dans quels secteurs le télétravail peut le plus facilement être mis en place. Il est possible de classer les secteurs en 3 groupes selon la capacité de télétravailler :

- Secteurs fortement télétravaillables : au moins un emploi sur deux peut être réalisé en télétravail. Il s'agit des secteurs de l'information et de la communication, des activités financières et d'assurance, et de l'administration publique, défense, éducation, santé humaine et action sociale.
- Secteurs moyennement télétravaillables : entre 30% et 50% des emplois peuvent se faire en télétravail. Ces secteurs incluent ceux des activités spécialisées et de services administratifs, des activités immobilières et les autres secteurs¹.
- Secteurs faiblement télétravaillables : moins d'un emploi sur trois peut être réalisé en télétravail. Cette catégorie comprend les secteurs de l'agriculture, de la construction, de l'industrie et des commerces.

¹ Les autres secteurs comprennent : les arts, les spectacles et les activités récréatives ; les autres activités de services ; les activités des ménages et extraterritoriales.

Graphique 2 : Les emplois dans le tertiaire peuvent plus souvent être réalisés en télétravail

Part des emplois télétravaillables dans l'Union européenne, par secteur économique, 2019



Note : Les données pour l'Union européenne incluent les 27 États membres. La catégorie « autres » comprend les secteurs suivants : arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services ; activités des ménages et extraterritoriales.

Lecture : En 2019 dans l'Union européenne, 7,3 % des emplois dans le secteur de l'Agriculture, sylviculture et pêche pouvaient être réalisés en télétravail.

Source : European DataLab, d'après Dingel et Neiman (2020), et Eurostat [lfsa_eisn2], consulté le 24/04/2020.

Focus sur les données

Les données utilisées pour évaluer la capacité d'un emploi à être réalisé en télétravail proviennent des travaux de Dingel et Neiman (2020). Ces deux auteurs s'appuient sur deux enquêtes de la base de données américaine O*Net pour déterminer si un emploi est télétravaillable. Pour cela, ils étudient les tâches associées aux emplois. Ils considèrent qu'un emploi peut être exercé en télétravail s'il n'a pas besoin de réaliser toute une série de tâches allant de la manipulation ou le contrôle d'équipement, aux activités en plein air, en passant par l'accueil de clients. Les données de Dingel et Neiman (2020) ont été reclassées dans la Classification internationale type des professions à l'aide de la table de passage fournie par l'U.S. Bureau of Labor Statics. Les emplois appartenant au secteur des forces armées ne sont pas inclus dans cette étude.

Pour aller plus loin :

- [Dingel et Neiman \(2020\), *How Many Jobs Can be Done at Home?*](#)
- [European DataLab \(2020\), *Évolution du covid-19 en Europe \(mise à jour quotidienne\)*, Brève](#)
- [OFCE \(2020\), *Évaluation au 30 mars 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France*, Policy Brief, n°65](#)